

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 21 NOVEMBRE 2014

Délibération n° 102-2014

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition d'appliquer la circulaire ministérielle DGRHC1-2 n° 2014-206 du 7 octobre 2014 relative à la revalorisation des régimes indemnitaires des personnels titulaires BIATSS de catégories B et C, à l'ensemble des personnels de catégorie B et C titulaires et contractuels sur supports permanents et sur supports de titulaires vacants présents dans l'établissement depuis plus d'un an, sans application de la proratisation par rapport à la quotité de travail effectuée.

La prise en charge financière sera assurée par les services centraux y compris pour les agents contractuels sur ressources propres répondant aux critères précisés ci-dessus.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 15

Pour :	15
Contre :	0
Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président
Le Président
Jean
PEETERS
Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : Proposition de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 27 novembre 2014

Document mis en ligne le : 27 novembre 2014